

REGLEMENT INTERIEUR de l'internat du supérieur

PREAMBULE

L'internat est un service proposé aux familles.

C'est un lieu de travail et de repos qui doit favoriser l'épanouissement de l'étudiant et sa réussite scolaire.

Son accès est strictement limité aux internes, aux personnels de direction, de surveillance, de santé, aux personnels d'entretien ainsi qu'à toute personne autorisée par le chef d'établissement.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, tout personnel habilité par le directeur peut pénétrer dans une chambre sans l'autorisation préalable ni la présence de son occupant.

L'étage d'internat du supérieur est mixte mais les chambres ne le sont pas. Les étudiants ne peuvent pas se rendre dans les étages du secondaire et aucun secondaire ne peut monter chez les étudiants.

Les étudiants disposent d'une **autonomie** pour l'accès à l'internat : ils ne sont soumis ni aux appels ni aux heures d'étude.

Néanmoins, ils restent soumis à l'obligation de respect d'autrui (notamment par rapport au bruit) et des locaux mis à disposition.

Les surveillants ont toute compétence pour intervenir en cas de problème dans l'internat du supérieur.

Une attitude irrespectueuse fera l'objet de mesures sévères.

En période scolaire, l'internat reste ouvert le week-end pour les étudiants qui le souhaitent (et après inscription au BVS, voir la rubrique Week-end).

Il est fermé pendant les vacances et les ponts (du soir du dernier jour de cours à 17h le vendredi et à 18h30 le mercredi au jour de la reprise à 8h ou à la veille de la reprise à partir de 17h à condition de s'être inscrit auprès du BVS avant le départ).

Consignes particulières

a comme ...

Affichage : Vous pouvez afficher des documents personnels décents sur les baguettes installées à cet effet (et éventuellement sur les armoires et, dans ce cas, uniquement avec de la « patafix »).

Pour des raisons de sécurité, les seuls affichages autorisés dans les espaces communs seront réalisés par l'administration (consignes de sécurité, noms sur les portes de chambre, etc.)

Accès à l'internat : Seul les étudiants internes peuvent y accéder et leur présence se limite à leur étage d'affectation (pas de supérieur chez les secondaires ; pas de secondaire chez les supérieurs).

Il est accessible à toute heure sur la période scolaire ; il est possible de rester le week-end à condition d'être inscrit (voir chapitre Week end) ; il est fermé pendant les vacances et pendant certains ponts (voir calendrier d'ouverture à la Vie Scolaire)

Après 22h30 (et le week-end), seule la porte arrière (côté parking) devra être utilisée pour entrer ou sortir du bâtiment (ne plus passer par l'accès principal qui ne possède pas de fermeture automatique).

Ascenseur : Il est strictement réservé aux internes ayant un problème de motricité.

Des clés sont disponibles pour les internes handicapés momentanément (jambe dans le plâtre par exemple). Nous vous en confions une contre un engagement et des consignes écrites. Vous rendez la clé lorsque vous êtes valide de nouveau.

La clé doit toujours être retirée en position verticale car sinon l'ascenseur reste ouvert. Vous ne pouvez pas faire monter avec vous un interne valide.

b comme ...

Buanderie : Elle est située à l'internat des supérieurs et n'est utilisée que par les étudiants. Elle est ouverte du vendredi 17h30 au lundi matin.

Les étudiants doivent fournir leur lessive. Les jetons pour le lavage et le séchage sont en vente chez Mme Bouriot le vendredi matin.

c comme ...

Changement de chambre : Les chambres sont affectées arbitrairement en début d'année ou selon la demande des étudiants. Toutes les demandes de changement seront soumises aux CPE par l'étudiant qui se verra remettre un accord écrit pour un changement de clé et devra se présenter à l'intendance qui procédera à la modification des affectations de clé et au suivi des états des lieux.

Chauffage à l'internat : Mis en route à une date fixée chaque année en fonction de la météo. Il fonctionne de 5h à 7h et de 16h à 23h (entre temps il marche en réduit à moins 3 ou 4 degré par

rapport à la normale). Les 2 côtés de l'internat sont indépendants et le déclenchement est automatique (sonde d'ensoleillement et de température extérieure).

Vous ne devez pas poser vos serviettes sur les radiateurs car cela bloque la convection et empêche la diffusion de la chaleur.

Circulation à l'internat : L'accès à l'internat se fait par la cage d'escalier centrale. Les portes en bout d'unité sont fermées à clé et donnent accès aux issues de secours qui ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

Après 22h30 (et le week-end), seule la porte arrière (côté parking) devra être utilisée pour entrer ou sortir du bâtiment (ne plus passer par l'accès principal qui ne possède pas de fermeture automatique).

d comme ...

Demande d'entretien et de réparation : Si vous constatez des dysfonctionnements de matériel vous devez le signaler au BVS où, sauf urgence, vous remplirez un formulaire de « Demande d'entretien ou de réparation » qui sera transmis à la gestionnaire (ou aux CPE qui feront suivre).

S'il s'agit d'un problème déjà signalé mais non résolu, vous êtes invités à contacter directement la gestionnaire.

Dégradation : Si vous endommagez du matériel, volontairement ou involontairement, nous vous conseillons de le signaler immédiatement (avant que nous découvrons par nous-même, après « enquête », qui est le responsable). Vous devrez faire une déclaration écrite et la facture des réparations sera adressée à la famille le cas échéant.

e comme ...

Electriques (appareils...) : Les appareils électriques puissants et les multiprises sont interdits (tolérance pour les lampes de bureau, les rasoirs, les radios, les chargeurs de portable ; pour d'autres objets, nous consulter).

Entretien : L'entretien des chambres et des espaces sanitaires est de la responsabilité des élèves qui doivent veiller au rangement et à l'état de propreté. Le personnel de service assure un nettoyage une fois dans la semaine. Un balai et une pelle sont disponibles dans chaque bloc de chambre.

Le personnel d'entretien (ou toute personne de l'encadrement) pourra signaler aux CPE les manquements aux règles de base de l'hygiène attendue en collectivité. Des mesures seront alors prises pour remédier à la situation et une vigilance accrue sera observée. Si la situation ne s'améliore pas, les étudiants impliqués seront passibles de mesures disciplinaires.

Etat des chambres : Vous devez veiller à la propreté, au respect des consignes d'affichage (sur les barrettes de bois ou les armoires avec de la patafix), à l'emplacement du mobilier, au respect des consignes concernant les appareils électriques, à l'absence d'objet ou de linge sur les radiateurs, à l'état des détecteurs de fumée, etc. (liste non exhaustive). Tout abus sera signalé aux CPE qui pourront prendre des mesures de réparation, de punition ou de sanction selon le cas.

Eco citoyenneté : Pensez à fermer vos robinets après utilisation et à éteindre vos lumières lorsque vous quittez votre chambre. Vous ne devez rien poser sur les radiateurs, pour des raisons de sécurité, mais également parce que cela empêche le bon fonctionnement du chauffage.
Avant les départs en week-end, veillez à fermer vos fenêtres.

l comme ...

Linge : Le lycée fournit un matelas ainsi qu'une alèse, le linge de maison (draps, couette, couvertures, traversin, linge de toilette) doit être apporté et entretenu par .

m comme ...

Maladie : Les internes malades ne peuvent décider, seuls, de rester dans leur chambre pour se reposer sans passer le signaler à l'infirmière (ou à un personnel du service Vie Scolaire en dehors de sa présence). Le repos en chambre est soumis à un avis médical ou à l'autorisation des CPE.

Mobilier : Vos chambres sont équipées avec du mobilier récent qui est confié à vos bons soins. Un état des lieux sera fait en début et en fin d'année : toute dégradation sera facturée à l'utilisateur. L'agencement des meubles a été pensé et approuvé par la commission de sécurité et l'équipe d'entretien, et n'est pas modifiable. Le mobilier affecté à une chambre ne peut être déplacé à l'extérieur de celle-ci. Vous ne devez pas sortir de mobilier sur les balcons.
Le lycée fournit un matelas ainsi qu'une alèse, le linge de maison (draps, couette, couvertures, traversin, linge de toilette) doit être apporté et entretenu par les familles.

n comme ...

Navette : Un bus réservé aux élèves et étudiants du Valentin assure la liaison gare SNCF/lycée le lundi matin (ou le premier jour de la reprise) et lycée/gare SNCF le vendredi soir (ou le dernier jour de la semaine). Le trajet est payant (tickets en vente par la CTAV).

Horaires : début de semaine 8h30 à la gare, 8h55 au lycée
 fin de la semaine 16h15 au lycée, 16h40 à la gare

Nourriture : Afin d'écartier tout risque d'intoxication, les denrées périssables ne sont pas admises dans les chambres.

p comme ...

Portails :

⇒ A partir d'une certaine heure le soir, le lycée est complètement fermé. Le portail du haut ne s'ouvre qu'avec un bip que possèdent les personnels logés. Celui du bas a une ouverture temporisée qui est déclenchée par boucle magnétique. En cas de nécessité la conciergerie possède une commande pour en bloquer l'ouverture.

⇒ Horaires d'ouverture des portails : haut 7h30-19h
 bas 7h30-19h30

⇒ Certains vélos ou les piétons ne déclenchant pas l'ouverture automatique, le code d'ouverture par digicode peut vous être communiqué par le BVS.

R comme ...

plateau Repas :

⇒ Les internes ont la possibilité de demander un plateau repas s'ils sont absents au repas du soir (plus rarement le midi)(réunion de délégués ou conseil de classe, activité sportive, etc.).

Ils doivent en faire la demande **48h à l'avance** auprès de la vie scolaire.

⇒ Cette demande peut-être **ponctuelle** ou **régulière (dans ce cas l'élève ne fait qu'une demande pour l'année)**.

⇒ Le surveillant donne le plateau à l'interne à son arrivée.

⇒ Lorsqu'il y a des conseils (de classe, intérieur ou de discipline), les délégués internes devront penser à faire une demande de plateau repas.

S comme ...

Sécurité des personnes : Les plans d'évacuation et les consignes de sécurité sont affichés à chaque étage. Vous devez en prendre connaissance.

Toute utilisation abusive des dispositifs d'alarme et de secours est un délit passible de condamnation pénale pour mise en danger de la vie d'autrui.

Sécurité des biens : Les effets personnels sont conservés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Il est conseillé de ne pas amener de biens de valeur au lycée, et, d'une manière générale, de conserver ses effets dans son armoire fermée à l'aide d'un cadenas.

Self (horaires du...) :

Repas	horaires de service	fermeture de la plonge	fermeture des réfectoires
matin	7h10 - 7h45	7h50	8h00
midi	11h45 - 12h45	13h10	13h15
soir	18h45 - 19h15 (19h le vendredi)	19h20	19h35 (19h30 le vendredi)

Attention ! Le self assure les repas du lundi matin au samedi matin ; les repas du vendredi soir, samedi matin et lundi matin ne sont servis qu'aux internes qui se sont inscrits selon les modalités présentées dans la rubrique « Week-end » ; le lycée ne prévoit pas les repas du samedi midi au dimanche soir.

V comme ...

Vol : Malheureusement, il arrive que des vols aient lieu dans l'enceinte de l'internat et l'établissement décline toute responsabilité.

Pour les prévenir vous devez toujours enfermer vos effets dans votre armoire cadenassée, ne pas tenter les voleurs en n'apportant pas d'objet de valeur et ne pas oublier de fermer votre chambre à clé.

Week-end

Les internes du supérieur ont la possibilité, **après inscription auprès du bureau de la vie scolaire au plus tard le mercredi midi de la même semaine**, de rester à l'internat le week-end.

Le seul accès possible au bâtiment sera la porte arrière (côté parking). **Les étudiants ne devront pas passer par la cour centrale** (car la porte ne possède pas de fermeture automatique).

Repas :

Le lycée n'assure pas les repas du samedi midi au dimanche soir.

En fonction du nombre d'internes inscrits, des repas peuvent être servis au self le vendredi soir et le samedi ou préparés et laissés dans la cuisine à l'étage de l'internat (repas en autonomie). Pour bénéficier de ce service de restauration du week-end (sans augmentation des tarifs de pension), **il faut s'inscrire auprès du bureau de la vie scolaire au plus tard le mercredi midi de la même semaine.**

Pour les autres repas, les étudiants ont accès à la cuisine de l'étage du supérieur (plaque de cuisson, micro-ondes, réfrigérateur, vaisselle fournis par l'établissement) et devront assurer eux-mêmes l'achat et la préparation de leur nourriture.

L'entretien de la cuisine est assuré par les utilisateurs du week-end, le réfrigérateur doit être vidé, les poubelles descendues et la vaisselle faite pour le lundi matin.

Le non respect des consignes d'hygiène remettrait en cause cette organisation et pourra donner lieu à des solutions plus restrictives qui pénaliseront votre confort.

Un étudiant qui ne se serait pas inscrit mais qui se présenterait malgré tout au self se verra refuser l'accès.

Lorsque les repas seront placés directement dans la cuisine de l'internat et que les étudiants se serviront en autonomie, la quantité fournie sera fonction des inscriptions. Un étudiant non inscrit, qui se servirait des repas préparés, prendrait la part de celui qui a suivi la procédure. Un tel manque de respect ne sera pas toléré.

Buanderie :

Une buanderie (lave-linge et sèche-linge), située à l'étage de l'internat du supérieur est en libre accès le week-end (du vendredi soir au lundi matin).

Le lave-linge et le sèche-linge fonctionnent avec des jetons en vente au secrétariat d'intendance.

L'établissement ne fournit pas les produits d'entretien.

Encadrement :

Sauf exception, il n'y a pas de surveillant présent le week-end. La sécurité des personnes et des biens est assurée par une personne de permanence, du vendredi 17h30 au lundi matin, 8h, joignable, à tout instant, au

06 30 49 68 45

et présente dans l'établissement (lieu indiqué sur la porte de l'internat côté parking).

Sécurité :

Pour que la sécurité de tous soit assurée, les étudiants restant le week-end devront impérativement se signaler (inscription au BVS avant le mercredi de la même semaine).

La présence d'un étudiant sans inscription pourra faire l'objet de mesures disciplinaires.

Devoirs surveillés des prépas

Ils ont lieu le samedi matin, selon un planning précis. Ils commencent à 8h et finissent à 11 ou 12h (en fonction de la matière).

Ils se déroulent en salle de réunion du bâtiment A.

D'une manière générale, une attitude respectueuse à l'égard des personnes, des biens et des règlements est attendue de tous.

Le non-respect de ces consignes entraîne des sanctions disciplinaires telles que prévues au Règlement Intérieur principal.